



Bruxelles, le 27 novembre 2023
(OR. en)

15939/23

SUSTDEV 152
ONU 106
ENV 1368
DEVGEN 216
AG 153

RÉSULTATS DES TRAVAUX

Origine:	Secrétariat général du Conseil
en date du:	27 novembre 2023
Destinataire:	Délégations
N° doc. préc.:	15484/23
Objet:	Faire avancer le programme 2030 pour atteindre les objectifs: accélérer l'adaptation des ODD aux spécificités locales - Conclusions du Conseil (27 novembre 2023)

Les délégations trouveront en annexe les conclusions du Conseil intitulées "Faire avancer le programme 2030 pour atteindre les objectifs: accélérer l'adaptation des ODD aux spécificités locales", telles qu'elles ont été approuvées par le Conseil lors de sa 3987^e session, tenue le 27 novembre 2023.

**CONCLUSIONS DU CONSEIL INTITULÉES "FAIRE AVANCER LE PROGRAMME
2030 POUR ATTEINDRE LES OBJECTIFS: ACCÉLÉRER L'ADAPTATION DES ODD
AUX SPÉCIFICITÉS LOCALES"**

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

- (1) *RÉAFFIRME* que l'Union européenne (UE) et ses États membres restent fermement déterminés à mettre en œuvre le programme 2030 et ses 17 objectifs de développement durable (ODD) de manière globale, intégrée, cohérente et efficace, en tant que plan d'action collectif visant à placer la durabilité, les droits de l'homme et l'égalité de genre au centre des actions politiques au niveau de l'UE, sans que personne ne soit laissé de côté; *RAPPELLE* ses conclusions antérieures sur le sujet¹, les conclusions du Conseil européen d'octobre 2018², ainsi que les messages politiques clés en vue du forum politique de haut niveau des Nations unies pour le développement durable (FPHN) 2023 et du sommet sur les ODD de 2023³, et *RÉAFFIRME* les engagements qui y sont pris;

¹ Conclusions du Conseil intitulées "Un avenir européen durable: Un avenir européen durable: la réponse de l'UE au programme de développement durable à l'horizon 2030" (ST 10370/17), "Vers une Union toujours plus durable à l'horizon 2030" (ST 8286/19), "Mettre en place une Europe durable d'ici à 2030 - progrès réalisés à ce jour et prochaines étapes" (ST 14835/19), "Une approche globale en vue d'accélérer la mise en œuvre du programme de développement durable des Nations unies à l'horizon 2030 - Reconstruire en mieux après la crise de la COVID-19" (ST 9850/21) et "L'UE à mi-parcours de la mise en œuvre du programme à l'horizon 2030: orienter le changement porteur de transformation et accélérer les progrès à tous les niveaux" (ST 11084/23).

² ST 13/18.

³ ST 9435/23.

- (2) *CONVIENT* que, à mi-parcours de la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030, le monde est très loin d'atteindre les ODD; en particulier, *SOULIGNE* qu'il est préoccupé par les effets négatifs cumulés de la triple crise planétaire, à savoir le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité, du ralentissement de l'action pour le climat, de la crise alimentaire mondiale, des chocs sur les prix des produits de base et du risque croissant de pauvreté et d'inégalité dans le monde qui touche les plus vulnérables, en particulier dans les pays dont les systèmes de protection sociale sont fragiles et ceux qui sont en proie à des conflits émergents et récurrents; en outre, *RÉAFFIRME* que le développement durable ne peut être réalisé sans la paix, la sécurité et le respect du droit international, en particulier du droit international relatif aux droits de l'homme, comme le prévoit l'ODD 16; Par conséquent, *SOUTIENT* l'appel lancé par le secrétaire général de l'ONU en faveur d'un nouvel élan et d'une accélération des actions en vue de la réalisation des ODD et l'engagement collectif énoncé dans la déclaration politique du sommet sur les ODD de 2023, ainsi que les messages clés du rapport mondial de 2023 sur le développement durable, en particulier en ce qui concerne la nécessité de mesures transformatrices fondées sur la science;
- (3) *ESTIME* que le développement durable ne sera réalisé qu'au moyen d'une approche intégrée et systémique à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et de l'ensemble de la société, à même d'entraîner des actions collectives et cohérentes aux niveaux européen, national, régional et local, en tenant compte des retombées positives et négatives; *RELÈVE* que, selon l'OCDE, 65 % des 169 cibles sous-tendant les 17 ODD ne seront pas atteintes sans une mobilisation et une coordination appropriés des administrations locales et régionales; *RAPPELLE* par conséquent que les actions clés à l'appui du programme 2030 et de la mise en œuvre des ODD reposent en grande partie sur les capacités régionales et locales, les actions ascendantes et les politiques de développement local;
- (4) *SE FÉLICITE* du lancement de la coalition Local2030 des Nations unies en septembre 2021 et du fait qu'elle ait été considérée lors du sommet sur les ODD de 2023 comme faisant partie des douze initiatives à fort impact, en ce qu'elle constitue une plateforme multipartite conçue pour faciliter la coopération dans l'ensemble du système des Nations unies, accélérer à l'échelle internationale l'adaptation des ODD aux spécificités locales et soutenir les efforts de transformation au niveau local ainsi que les progrès en vue de la réalisation du programme 2030; *MESURE* l'importance que revêt la création d'un secrétariat pour la coalition Local2030 des Nations unies, situé à Bilbao, qui contribuera à renforcer et à amplifier la portée et l'impact de cette plateforme multipartite et multiniveaux des Nations unies pour l'adaptation des ODD aux spécificités locales;

- (5) *RAPPELLE* la résolution adoptée par l'Assemblée du Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) le 9 juin 2023 concernant "l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales", qui encourage les États membres et les membres des institutions spécialisées des Nations unies à promouvoir l'adaptation des ODD aux spécificités locales afin d'accélérer l'action sur la voie de la réalisation du programme 2030, et s'efforce de faire progresser les efforts visant à élaborer des orientations normatives et des outils pratiques concernant toutes les dimensions d'adaptation des ODD aux spécificités locales, ainsi que de renforcer les capacités des autorités locales et régionales de rendre compte des progrès accomplis au moyen d'examens locaux et infranationaux volontaires;
- (6) *PREND ACTE* de la résolution intitulée "Les objectifs de développement durable dans les régions et les villes de l'UE à la suite de l'examen volontaire de l'UE et des débats des Nations unies en 2023", adoptée par le Comité européen des régions lors de sa 157^e session plénière⁴, ainsi que de l'avis du Comité économique et social européen intitulé "UE et programme 2030: renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable"⁵, adopté le 25 octobre.

Renforcer, à l'échelle internationale, l'adaptation du programme 2030 aux spécificités locales

- (7) *SOULIGNE* que si les ODD sont mondiaux, leur réalisation dépend de leur traduction concrète dans les villes, les zones rurales et les régions à travers le monde, par le décloisonnement des niveaux de gouvernance et le développement des pratiques innovantes; *NOTE* que, selon les estimations des Nations unies, plus de la moitié de la population mondiale réside actuellement dans des zones urbaines, et que ce taux devrait atteindre 70 % d'ici à 2050; *EST CONSCIENT* que si les villes offrent des possibilités de renforcer le développement durable et la fourniture de services publics, l'urbanisation rapide comporte des risques sociaux, économiques et environnementaux qui exacerbent les inégalités existantes et la pauvreté urbaine et nécessite par conséquent des efforts innovants et accrus pour assurer l'égalité d'accès au logement et aux services de base pour tous, étant entendu qu'il faut dans le même temps renforcer les synergies entre les zones urbaines et les zones rurales et tirer parti des possibilités et des spécificités de ces dernières afin d'assurer la cohésion territoriale et un développement harmonisé;

⁴ [RESOL-VII/030 - Les objectifs de développement durable dans les régions et les villes de l'UE à la suite de l'examen volontaire de l'UE et des débats des Nations unies en 2023.](#)

⁵ [CESE - NAT/903 - Avis UE et programme 2030: renforcer la mise en œuvre des objectifs de développement durable.](#)

- (8) *ESTIME* que les processus d'adaptation des ODD aux spécificités locales nécessitent une adhésion démocratique, le renforcement des moyens d'action des citoyens pour assurer leur participation et des mesures concrètes en faveur de l'égalité de genre, ainsi que des mesures en matière de renforcement des capacités et d'innovation chez les acteurs locaux et régionaux afin d'adapter les ODD aux situations et réalités locales et de conjuguer les efforts pour créer des politiques locales solides à long terme en vue de favoriser l'avènement de villes et régions plus inclusives, plus résilientes et plus durables; *SE FÉLICITE* que la coalition Local2030 des Nations unies mette l'accent sur la mobilisation de partenariats multipartites, y compris avec des représentants de la société civile, en catalysant des approches inclusives et innovantes ainsi qu'en encourageant le partage des connaissances et les activités ad hoc de renforcement des capacités entre et pour les autorités régionales et locales; *SE FÉLICITE* également que la plateforme du G20 sur l'adaptation des ODD aux spécificités locales et les villes intermédiaires (G20-PLIC) constitue un espace ouvert, volontaire et collaboratif pour le dialogue entre pairs et le partage des connaissances; *INVITE* la Commission et les États membres à continuer de soutenir ces initiatives;
- (9) *RAPPELLE* que le nouveau consensus européen pour le développement, de 2017, prévoit que l'UE et ses États membres soutiendront, le cas échéant, des réformes en faveur de la transparence, de la responsabilisation et de la décentralisation, afin de donner aux autorités régionales et locales davantage de moyens d'action et d'accroître les incidences en matière de gouvernance et de développement, et donc de mieux remédier aux inégalités au sein des pays et entre ceux-ci⁶; *RÉAFFIRME* la volonté de soutenir les processus visant à aider les pouvoirs publics régionaux et locaux à interagir efficacement avec les citoyens et la société civile et à les mobiliser à toutes les étapes du cycle politique, notamment la planification, la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation, ainsi qu'à renforcer leur coopération avec les autorités locales et autres autorités régionales, y compris au travers d'une coopération décentralisée.
- (10) *PREND NOTE AVEC SATISFACTION* des progrès accomplis en ce qui concerne les cadres de financement nationaux intégrés en vue de poursuivre la mise en œuvre du programme d'action d'Addis-Abeba; *INSISTE* par ailleurs sur la nécessité de continuer à soutenir ces cadres dans le contexte d'une approche globale et intégrée afin de mobiliser des financements provenant de toutes les sources disponibles, y compris des financements privés, afin de réaliser les ODD et de contribuer à renforcer la coordination entre tous les acteurs concernés jouant un rôle dans les pays partenaires;

⁶ Consensus européen pour le développement, point 86 (ST 10108/17).

- (11) *SALUE* le fait que la stratégie "Global Gateway" de l'UE vise à mobiliser jusqu'à 300 milliards d'euros d'investissements entre 2021 et 2027, dans le but notamment d'aider les pays partenaires à progresser vers la réalisation des ODD, ce qui permettra d'obtenir des résultats réels et durables en matière de développement, qui rejailliront sur les communautés locales; Conformément aux principes de bonne gouvernance et de transparence sur lesquels repose la stratégie "Global Gateway", les premiers concernés par les projets potentiels - les populations, les entreprises locales et autres parties prenantes locales - doivent pouvoir faire entendre pleinement leur voix grâce à une participation effective de la société civile à toutes les étapes du cycle d'investissement. Les régions et les pouvoirs publics locaux, en tant que niveau de gouvernement le plus proche des citoyens, peuvent jouer un rôle crucial, par exemple en exprimant les priorités de leurs communautés locales, en particulier celles des groupes qui sont souvent marginalisés ou sous-représentée, en favorisant l'ancrage local des projets, en contribuant à la transparence et à l'obligation de rendre des comptes et en contribuant à mettre en avant les atouts stratégiques nécessaires pour promouvoir des possibilités d'investissement au service du développement durable; par conséquent, *DEMANDE* la pleine participation des pouvoirs publics régionaux et locaux, ainsi que des représentants de la société civile dans les pays partenaires, de même qu'un dialogue avec eux, afin d'assurer leur adhésion à la stratégie "Global Gateway", ainsi que la convergence de leurs efforts dans le cadre du déploiement et du suivi de celle-ci, au moyen d'une approche "Équipe Europe" visant à accélérer l'adaptation des ODD aux spécificités locales;
- (12) *SOULIGNE* qu'il importe de renforcer les capacités du système des Nations unies dans son ensemble à mieux réaliser les ODD en étroite synergie avec "Notre programme commun" et en particulier par la réforme du système des Nations unies pour le développement; *PREND ACTE* de la contribution apportée à cette fin par le fonds conjoint des Nations unies pour les ODD, qui permet de renforcer au niveau des pays la panoplie de moyens d'action visant à réaliser les ODD grâce à une approche à l'échelle de l'ensemble des pouvoirs publics et à une collaboration entre les différents acteurs du développement, en particulier la société civile locale; *SE FÉLICITE* que le dialogue de haut niveau entre l'UE et les Nations unies cherche à resserrer leur coopération en vue de la réalisation des ODD, ce qui implique de définir des possibilités de dialogue conjoint et coordonné avec les pouvoirs publics nationaux et locaux, selon le cas, dans le cadre de leurs objectifs communs en matière d'actions de sensibilisation conjointes et de partenariats multipartites; *PREND NOTE AVEC SATISFACTION* de la poursuite des travaux du fonds conjoint pour les ODD sur l'adaptation de ceux-ci aux spécificités locales, qui catalysera le potentiel de transformation du programme 2030 grâce à une politique intégrée et à des solutions de financement aux niveaux régional et local; *INVITE* la Commission et les États membres à contribuer à cette initiative et à s'y associer afin d'intensifier la collaboration entre les autorités locales et régionales en Europe et dans les pays partenaires, renforçant ainsi l'efficacité des actions et des efforts;

Renforcer la contribution des pouvoirs publics locaux et régionaux aux efforts déployés par l'UE pour parvenir à un développement durable

- (13) *RÉAFFIRME* que la mise en œuvre des politiques de l'UE ne peut être couronnée de succès que si elle s'inscrit dans le cadre du programme 2030 et de ses ODD; *RAPPELLE*, à mi-parcours de sa mise en œuvre, qu'il est urgent de progresser sur la voie d'une approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de l'UE en matière de mise en œuvre des ODD d'ici à 2030, comme indiqué dans de précédentes conclusions du Conseil; *RÉITÈRE* en outre son appel à progresser au plus vite sur la voie de la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux en mettant l'accent sur les lacunes et en s'intéressant aux liens, aux synergies, aux arbitrages et aux retombées dans l'esprit du programme 2030, en tant que moyen d'adapter davantage les ODD aux spécificités locales et de renforcer la cohérence verticale et horizontale, et invite la prochaine Commission à envisager l'adoption d'une stratégie globale de mise en œuvre du programme 2030, dans le cadre de ses priorités pour le cycle politique 2024-2029, afin de progresser dans la mise en œuvre des ODD à tous les niveaux;
- (14) *MET EN EXERGUE* l'attachement constant des régions et des pouvoirs publics locaux aux ODD, et leur importance pour assurer un développement durable à long terme en Europe, en dépit des crises internationales multiples et imbriquées, y compris l'impact de la pandémie et les conséquences de la guerre d'agression menée par la Russie contre l'Ukraine, ainsi que les défis posés par les tendances démographiques et les transitions sociale, écologique et numérique; *RAPPELLE* que, en raison de leur position unique en tant qu'organes les plus proches de la base et des citoyens, les pouvoirs publics régionaux et locaux sont en première ligne pour atteindre les ODD et susciter et mobiliser la participation des citoyens à des solutions durables, en particulier des femmes issues de toutes les couches de la société, ainsi que pour contribuer activement à favoriser les partenariats, à diffuser des informations et à développer les bonnes pratiques sur mesure; *INVITE* les régions et les pouvoirs publics locaux à poursuivre et à intensifier les efforts visant à mettre en œuvre le programme 2030 en mettant en place des structures de gouvernance, des cadres stratégiques et des plans d'action intégrés appropriés, ainsi que des mécanismes de dialogue structuré avec un large éventail de parties prenantes régionales et locales, y compris en encourageant les synergies transfrontières qui jouent un rôle important dans la promotion des partenariats, de la coopération et de l'analyse des retombées au niveau transnational, de manière à assurer une coordination horizontale et verticale;

(15) *SOULIGNE* qu'il importe que le Comité européen des régions (CdR) fasse entendre la voix des régions et des pouvoirs publics locaux au sein de l'Union européenne, représente les autorités locales et régionales et conseille l'UE sur les nouveaux textes législatifs qui ont des incidences sur les régions et les villes; *ATTACHE également UNE GRANDE IMPORTANCE* à la contribution qu'il apporte au dialogue mondial sur le développement durable, ainsi qu'à l'élaboration de l'examen volontaire de l'UE sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre du programme de développement durable à l'horizon 2030⁷ et à sa présentation lors du Forum politique de haut niveau de 2023. De même, *MET L'ACCENT* sur les efforts déployés par les associations et les réseaux de pouvoirs publics locaux et régionaux aux niveaux mondial, européen et national pour aider les régions et les villes à adapter les ODD aux spécificités locales, grâce au renforcement des capacités, à l'apprentissage par les pairs et à l'échange de bonnes pratiques, y compris en ce qui concerne la mise au point d'indicateurs et leur analyse au niveau local en vue d'un suivi fondé sur des données probantes des progrès accomplis dans la réalisation des ODD; *INVITE* la Commission à continuer de permettre aux villes et aux régions d'apprendre les unes des autres et de tirer parti des activités de renforcement des capacités et d'apprentissage par les pairs dans l'UE et au-delà, y compris au sein du Comité des régions et par la promotion d'initiatives de coopération décentralisée; *INVITE* les États membres à soutenir les initiatives locales et régionales ainsi qu'à rechercher des moyens d'optimiser leur portée et leur impact et d'intégrer leurs recommandations et leurs expériences dans l'élaboration des politiques à l'échelon national et au niveau de l'UE;

⁷ [COM/2023/700 final \(ST 9391/23\)](#)

- (16) *EST CONSCIENT* qu'un processus transformateur d'adaptation des ODD aux spécificités locales nécessite une approche territoriale, le territoire s'entendant comme un écosystème social, économique, environnemental, culturel et institutionnel centré sur les personnes, de manière à ce que nul ne soit laissé de côté et à ce que les personnes les plus défavorisées soient les premières à en bénéficier; *RAPPELLE* que, afin de tirer pleinement parti des possibilités qu'offre la cohérence des politiques et d'en maximiser l'impact, il est essentiel d'adapter les solutions au contexte local et d'assurer leur soutien grâce à une coordination verticale et horizontale efficace. De même, les solutions locales devraient pour bien faire être ancrées dans les processus nationaux de développement durable et les mécanismes de coordination connexes afin que le retour d'information soit pris en considération et que les meilleures pratiques appliquées aux niveaux supérieurs soient également intégrées. Pour prendre en compte les différents aspects, il faudrait détecter et encourager les synergies, afin de procéder à la validation croisée des incidences et des interactions à plusieurs niveaux; À cette fin, *SOULIGNE* qu'il est nécessaire de mettre en place des mécanismes efficaces de coordination verticale et horizontale à tous les niveaux de gouvernance, du niveau local au niveau national et européen, en assurant la cohérence et la mise en œuvre, étant donné que pour relever les défis multidimensionnels et mondiaux tels que les inégalités de genre et de revenu, le changement climatique, la pollution et la perte de biodiversité, l'urbanisation et les pressions démographiques, il est nécessaire de mettre en place des partenariats qui font concorder les objectifs stratégiques et les investissements à tous les niveaux et qui assurent également une répartition proportionnelle des coûts et des avantages de la transition sur la voie d'un avenir plus écologique, plus équitable et plus prospère;
- (17) *MET EN ÉVIDENCE* le soutien apporté au niveau de l'UE à la mise en œuvre des ODD aux niveaux régional et local par l'intermédiaire des politiques concernées de l'UE, telles que la politique européenne de cohésion, et par la production de connaissances ainsi que par le soutien aux autorités locales et régionales dans le cadre du socle européen des droits sociaux; *REAFFIRME* l'importance que revêtent des initiatives telles que le nouveau Bauhaus européen en tant qu'intégrateur central de l'adaptation des objectifs de développement durable aux spécificités locales grâce à la participation locale et démocratique et à l'activation de ses programmes, tirant ainsi parti du pouvoir transformateur de la culture, du patrimoine et de la créativité au service du bien commun et d'un avenir durable; De même, *SOULIGNE* qu'il importe que le pacte vert pour l'Europe soit à la hauteur de l'ambition du programme 2030 et prête attention à l'urgence environnementale actuelle et au mécanisme pour une transition juste pour qu'aucune région ne soit laissée de côté, et *ESTIME* que sa mise en œuvre nécessite une participation accrue des régions et des villes pour que les transformations touchent et mobilisent les citoyens;

(18) *RAPPELLE* que la cohérence des politiques au service du développement durable (CPDD) constitue une approche fondamentale pour assurer une mise en œuvre intégrée, stratégique, ambitieuse et globale du programme 2030, ainsi qu'une cible des ODD en soi; *INSISTE* sur le fait que, pour réaliser des progrès en matière de CPDD, il faut, outre les actions précédentes, mettre en place un large éventail d'outils et de mécanismes permettant de mieux orienter les processus décisionnels, parmi lesquels l'alignement réglementaire et budgétaire sur les ODD occupe une place importante, mesurer la contribution des politiques aux ODD et tenir compte dans le même temps des arbitrages, des synergies et des retombées; *PREND ACTE* des mesures prises par la Commission pour intégrer les ODD, conformément à la révision de 2021 du cadre d'action pour une meilleure réglementation, pour concourir à ce que chaque proposition législative contribue au programme 2030, ainsi que pour évaluer la contribution à la mise en œuvre des ODD de chaque programme au titre du cadre financier pluriannuel 2021-2027 et de la facilité pour la reprise et la résilience; *EST CONSCIENT* que des initiatives complémentaires sont également mises en œuvre aux niveaux national et international, ce qui permet une prise de décision plus axée sur les résultats et fondée sur des données probantes; *INVITE* la Commission à étudier les possibilités de renforcer ses rapports budgétaires, tels que le suivi des dépenses liées aux ODD, en maintenant l'engagement qu'elle a pris de fournir des informations sur la mise en œuvre des ODD dans tous les programmes pertinents de l'UE, compte tenu également des arbitrages, des synergies et des retombées. *INVITE* les États membres à continuer de développer et d'améliorer l'alignement réglementaire et budgétaire sur les méthodes des ODD, tout en soutenant et en renforçant la participation des pouvoirs publics régionaux et locaux à ces exercices et *INVITE* la Commission à faciliter les exercices d'apprentissage par les pairs au moyen de l'assistance technique et de l'échange d'informations (TAIEX), en y associant également les administrations publiques locales;

- (19) *SOULIGNE* que la CPDD nécessite une gouvernance à plusieurs niveaux plus inclusive dans les processus décisionnels, ainsi que des synergies entre les politiques européennes, nationales, régionales et locales afin de mieux s'aligner sur les objectifs économiques, sociaux et environnementaux pertinents et d'y contribuer; Par conséquent, *SE FÉLICITE* des efforts déployés par la Commission pour coopérer avec les régions et les villes, ainsi qu'avec la société civile, le secteur privé, les établissements universitaires et d'autres parties prenantes, sur l'examen volontaire de l'UE et l'inclusion de la gouvernance à plusieurs niveaux, avec des exemples concrets au niveau local et régional; Néanmoins, dans la perspective d'une approche plus cohérente de l'UE en matière de mise en œuvre des ODD, *RAPPELLE* la demande faite à la Commission de mettre en place et de gérer une plateforme de consultation régulière sur la mise en œuvre du programme 2030, en tenant compte des rôles du CESE et du CdR, et, avec la participation et la mobilisation politiques à long terme de la Commission, de coopérer avec un large éventail de parties prenantes aux travaux de l'UE sur les ODD, dont la composition sera inclusive et représentative, de contribuer à l'approche à l'échelle de l'ensemble de la société et de renforcer l'action en faveur des ODD et leur réalisation;
- (20) *SALUE* l'initiative de la Commission visant à intégrer le suivi et l'évaluation des ODD pertinents dans le cadre du Semestre européen, en contribuant à un alignement plus poussé, autant que faire se peut, de la contribution des politiques de l'UE et des États membres au programme 2030, *RÉAFFIRME* qu'il a invité la Commission à envisager une évaluation intermédiaire de ce processus afin de contribuer à l'approche intégrée, stratégique, ambitieuse et globale de l'UE en ce qui concerne la mise en œuvre du programme 2030 et *RAPPELLE* l'importance des outils de prévision, tels que des méthodes de prospective, qui devraient être progressivement améliorés pour tenter de relever les défis et de remédier aux goulets d'étranglement dans la mise en œuvre du programme 2030; *CONSTATE* que le Semestre européen met davantage l'accent sur la dynamique régionale en tant que partie intégrante de la stratégie de croissance de l'Europe, conformément au programme 2030, et que la Commission entend mettre suffisamment l'accent sur les contextes et les réalités régionaux, tout en relevant que le Semestre demeure le cadre de l'UE pour la coordination et la surveillance des politiques budgétaires, économiques et de l'emploi;

(21) *SALUE* les efforts continus déployés par Eurostat pour traduire les objectifs et les ambitions du programme 2030 en indicateurs et données utiles pour suivre les progrès accomplis par l'UE et les États membres en vue de la réalisation des ODD, eu égard par ailleurs à leur utilité pour l'action à mener du point de vue de l'UE; De même, *PREND NOTE* de la résolution VII/030 du CdR, dans laquelle celui-ci souligne qu'il importe que les mécanismes de suivi des ODD au niveau de l'UE comportent des données de niveau NUTS-2 afin de mieux refléter la réalité sur le terrain et les disparités et inégalités territoriales existantes au sein des pays; Par conséquent, *INVITE* Eurostat et les États membres à étudier les moyens d'accroître la disponibilité d'indicateurs et de données territoriaux, y compris par la mise au point et l'intégration de sources de données innovantes, telles que les informations géospatiales et les données d'observation de la Terre, en tenant compte des particularités et des situations locales afin de mieux suivre les progrès accomplis en ce qui concerne la réalisation des ODD dans les pays et de combler les lacunes existantes, ainsi qu'à intensifier leurs efforts pour élaborer des indicateurs multidimensionnels pour mieux mesurer la CPDD à tous les niveaux territoriaux; *INVITE* en outre Eurostat à jouer un rôle actif dans la réforme du système de comptabilité nationale (SCN) menée sous l'égide des Nations unies d'ici à 2025, dont l'un des objectifs est de renforcer la capacité du SCN à suivre à intervalles réguliers les progrès en matière de bien-être et de durabilité d'une manière plus intégrée, conformément aux grandes lignes des conclusions du Conseil sur l'économie du bien-être, adoptées en 2019, et *INVITE* Eurostat à ventiler systématiquement les données et les indicateurs par sexe;

- (22) *SE FÉLICITE* du nombre croissant d'autorités régionales et locales qui procèdent à des examens locaux volontaires (ELV) et à des examens infranationaux volontaires, ainsi que de la contribution de ceux-ci au renforcement des progrès globaux en matière d'ODD et à l'obligation de rendre des comptes, ce qui permet de combler le fossé entre les priorités mondiales et les réalités locales et de favoriser l'adhésion des citoyens au processus de réalisation des ODD; il y voit un outil important permettant de fournir une évaluation plus détaillée et nuancée permettant de compléter les examens nationaux volontaires et de partager les connaissances entre les pouvoirs publics locaux et régionaux; De même, *PREND ACTE* des travaux menés par le Centre commun de recherche (JRC) de la Commission européenne, dans le cadre du projet Regions2030, en aidant les villes à établir les rapports sur les ODD par l'intermédiaire de leur propre ELV, et *INVITE* la Commission à étendre le mandat du JRC pour qu'il collabore avec d'autres régions; *INVITE* la Commission et les États membres à soutenir ces exercices et à trouver des moyens de mieux les incorporer, de manière intégrée, dans leurs propres exercices d'examen volontaire; *RAPPELLE* l'invitation faite à la Commission de présenter un nouvel examen volontaire de la mise en œuvre des ODD par l'UE au moins une fois tous les quatre ans et au plus tard en amont du sommet sur les ODD suivant; À cet égard, *RAPPELLE* l'invitation faite à la Commission de mettre en place, en temps utile, un processus participatif ouvert, transparent et à plusieurs niveaux en vue de l'élaboration du prochain examen volontaire de l'UE, avec la participation active du Conseil et en étroite consultation avec les principales parties prenantes et le Parlement européen, conformément aux lignes directrices des Nations unies;
- (23) *ESTIME* que l'éducation et la formation sont un facteur essentiel pour la réalisation des ODD et que le secteur joue un rôle essentiel pour ce qui est d'aider les citoyens de tous âges à s'informer sur les ODD et à développer les connaissances, les compétences, les valeurs et les attitudes nécessaires pour promouvoir et faire progresser le développement durable; *CONSTATE* que l'intégration de la culture dans les systèmes éducatifs, les pratiques et les approches pédagogiques progresse⁸, promouvant ainsi l'ODD 4. *INVITE* les régions et les pouvoirs locaux à continuer d'offrir des possibilités d'apprentissage dans le domaine de l'éducation au développement durable et à la citoyenneté mondiale dans des contextes formels, non formels et informels, y compris par l'intermédiaire de la culture.

⁸ [Rapport sur la mise en œuvre de la résolution sur la culture et le développement durable A/78/217](#)